

Permettez-moi d'aborder un autre sujet. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) voudrait disposer d'un bureau dans le secrétariat du ministre situé dans sa circonscription. Le secrétariat du ministre est effectivement situé dans la circonscription du député. Les députés ne sont pas en droit de s'attendre à un privilège pareil, mais ils peuvent obtenir une augmentation de leurs émoluments.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Benjamin: Je suis sûr que le député de Saskatoon-Biggar aimerait recevoir cette sorte d'aide et de consolation. Il pourrait peut-être s'asseoir dans un coin du bureau du ministre dans sa circonscription.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Les propos du député sont fort intéressants, mais je m'explique mal leur rapport avec le bill à l'étude.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'essayais de refler quelques tuyaux à mon collègue député de Saskatoon-Biggar au sujet du fonds réservé à la location des bureaux. En fait, ce n'est qu'un avant-goût de ce qui va suivre d'ici quelques semaines, à propos des mesures inscrites au *Feuilleton* au nom du ministre. C'est une sorte de répétition, si vous voulez, une sorte de pratique sur le terrain en vue de la rude partie qui va se jouer bientôt.

Nous accepterons les modifications proposées par le ministre, mais que Dieu lui vienne en aide si ses prévisions ne se réalisent pas au cours de la présente ou de la prochaine campagne. Ces modifications épargneront au gouvernement plusieurs millions de dollars en taux d'intérêt. Il ne fait pas de doute que c'est là un motif de réjouissance pour le ministre des Finances (M. Benson) et place tout près de son cœur le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je ne puis dire la même chose de ce que pensent de lui les cultivateurs des provinces des Prairies. Nous allons en quelque sorte nous asseoir et attendre un peu, mais sans trop de quiétude d'esprit. Nous attendrons de voir ce qui résultera cet automne de ses propositions concernant les contingents et les livraisons de grains. Nous sommes des plus impatients de voir ce qui adviendra.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le bill C-239 est le résultat d'un débat qui s'est déroulé à la Chambre le 28 octobre 1968.

Une voix: Lisez donc mon discours.

M. Horner: Je n'ai point besoin de lire le discours de quiconque pour connaître la provenance des dispositions du projet de loi. Je ne peux que faire remarquer qu'il existe un certain rapport entre ce qui s'est produit à l'automne de 1968 et les propositions contenues dans les quatre projets de loi sur l'agriculture, les bills C-239 et C-176, le projet de loi sur la commercialisation des céréales et celui sur leur stockage.

Les honorables députés peuvent se référer à un discours prononcé à Winnipeg le 2 juin 1968 par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) au cours duquel il exposait la politique agricole des libéraux.

Une voix: Il a dit «Pourquoi devrais-je vendre votre grain».

M. Horner: En effet, il a dit cela et je me rappelle bien cette remarque. Je pourrais citer ses observations sur un certain nombre d'autres sujets, y compris une réponse concernant ces observations-là. Pour l'instant, je voudrais me reporter à ses remarques sur la mesure relative aux paiements anticipés. Je citerai un article du numéro du 4 juin du *Free Press* de Winnipeg sur son discours du 2 juin dans lequel il a énoncé la politique du gouvernement libéral. Il a dit:

Il s'agit naturellement d'une tentative à long terme pour résoudre le problème.

Je voudrais souligner ces mots. Il continuait en ces termes:

Pour permettre aux agriculteurs de faire face à la situation, on propose que le montant en espèces placé à leur disposition à titre de prêts sans intérêt sur le blé entreposé sur les fermes soit doublé de \$3,000 à \$6,000 et que le taux du remboursement soit réduit.

• (9.20 p.m.)

Voilà ce qu'a dit le premier ministre le 2 juin 1968 à Winnipeg. Et le ministre nous a dit qu'il fallait doubler les montants et réduire les paiements. Il nous a expliqué que c'était pour permettre aux cultivateurs de surmonter leurs difficultés et que les producteurs en ont retiré de grands avantages pendant les pires années possible quant aux livraisons. Il a dit que le gouvernement avait doublé le montant disponible et réduit le remboursement des avances en espèces. A quoi cela a-t-il abouti? Avant d'aller plus loin, je voudrais signaler à la Chambre que le premier ministre du Canada a tenu ces propos au moment où le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) n'était pas responsable de la Commission du blé. Il ne fut qu'un candidat battu aux élections de juin 1968. Il n'était pas chargé de la Commission canadienne du blé. Il n'a été chargé des paiements anticipés et des ventes de blé que six ou sept mois après les déclarations du premier ministre que je viens de citer. Que la Chambre et le pays sachent bien qu'un seul homme gouverne le Canada, et cet homme est le premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Cette affirmation suscite certaines acclamations. Je voudrais signaler que cet homme est en congé aujourd'hui. J'espère qu'il en profite, car le pays, lui, ne profite pas du congé qu'il prend. Le pays n'a pas profité des vacances répétées que cet homme a prises depuis qu'il a élaboré le programme que ces *béni-oui-oui* doivent suivre. Les Canadiens, nous le savons, ne sont pas des gens à toujours dire «oui, monsieur».

Une voix: Oui, monsieur.

M. Horner: Je vois quelqu'un tout près de l'ancien maire de Toronto—du nom de Givens, je pense, et il ne parle pas bien souvent à la Chambre—qui a dit «Oui, monsieur». Il pourrait bien y en avoir deux de Toronto qui ne présentent pas la façon dont le gouvernement mène ses affaires.

Je tiens à dire à la Chambre que nous sommes reconnaissants à l'ancien ministre des Communications d'avoir dit qu'il en avait assez. Il a jugé nécessaire de proclamer dans tout le pays qu'il ne se laisserait plus dominer par ce dictateur qui est prêt à prescrire ce que toucheront les cultivateurs de l'Ouest en paiements anticipés même s'il